



Fouille pour vol à l'étalage

Par **Nathalie**, le **05/04/2008** à **00:49**

Mon fils de 12 ans était dans un magasin avec ses amis et le commerçant croyait qu'il avait volé alors il l'a fouillé et ce devant tout le monde. Il l'a tâté et je me demande s'il a droit de fouillé et tâter un adolescent de 12 ans. Quand il s'est aperçu qu'il n'avait rien volé, il s'est excusé.

Par **Jurigaby**, le **06/04/2008** à **17:45**

Bonjour.

Non, il n'a pas le Droit mais force est de constater que c'est presque le seul moyen dont dispose les petits commerçants..

Vous pouvez porter plainte mais personnellement, je trouverai ça abusé d'autant qu'il s'est excusé.